

EXACT

Expertise comptable
Audit
Conseil

Chambre Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment du Puy-de-Dôme (CAPEB 63)

B.P. 61
2 rue Félix Mézard
63019 CLERMONT-FD cedex 2

Syndicat professionnel régié par les dispositions du chapitre I du titre III du livre 1^{er} de la 2^{ème} partie du Code du Travail

SIRET : 779 221 308 00025 – APE : 9411Z



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2018 Présenté à l'Assemblée Générale du 14 juin 2019

7 rue Beau de Rochas
63110 BEAUMONT

Téléphone : 04 73 19 56 78
Télécopie : 04 73 19 56 88
Courriel : contact@exact.online
Site Internet : www.exact.online

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Auvergne
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Riom
Successor des cabinets André EYRAUD et Didier-André HEDIEU

S.A.R.L. au capital de 400 000 € - R.C.S. Clermont-Ferrand B 419 338 249
SIRET 419 338 249 00022 - APE 6920Z - Identifiant TVA FR31419338249

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CAPEB 63 (Chambre Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment du Puy-de-Dôme) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur : le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons notamment :

- que les principes comptables retenus par le syndicat ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- qu'il n'existe pas d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes, ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur, nous est apparue importante ;
- qu'aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

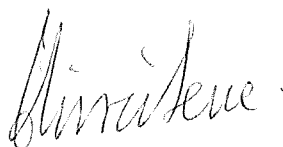
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société

à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chamalières, le 27 mai 2019
En trois originaux

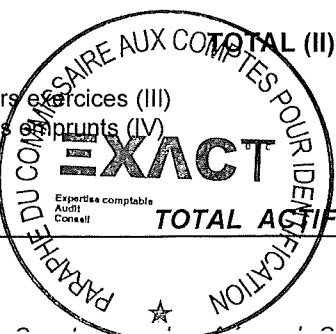


Olivier SERRE
Commissaire aux Comptes
Mandataire social et responsable technique

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	6 426,24	5 949,30	476,94	0,04	2 256,76	0,22
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	28 204,98		28 204,98	2,63	28 204,98	2,70
Constructions	560 669,55	310 261,83	250 407,72	23,32	257 552,02	24,68
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 650,00	1 189,38	460,62	0,04	625,62	0,06
Autres immobilisations corporelles	105 507,91	96 862,15	8 645,76	0,81	4 425,52	0,42
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	702 458,68	414 262,66	288 196,02	26,84	293 064,90	28,08
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	147 105,83		147 105,83	13,70	135 830,24	13,01
Valeurs mobilières de placement	370 301,63		370 301,63	34,49	327 855,90	31,41
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	262 429,33		262 429,33	24,44	280 239,22	26,85
Charges constatées d'avance	5 667,23		5 667,23	0,53	6 664,58	0,64
TOTAL (II)	785 504,02		785 504,02	73,16	750 589,94	71,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 487 962,70	414 262,66	1 073 700,04	100,00	1 043 654,84	100,00



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	173 904,51	16,20	173 904,51	16,66
Ecart de réévaluation				
Réserves	534 647,06	49,79	526 158,09	50,41
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 378,13	0,13	8 488,97	0,81
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	709 929,70	66,12	708 551,57	67,89
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 001,17	1,02	7 232,00	0,69
TOTAL (II)	11 001,17	1,02	7 232,00	0,69
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	99 105,01	9,23	114 248,13	10,95
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 200,00	1,79	5 870,46	0,56
Autres	185 375,16	17,27	161 370,68	15,46
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	49 089,00	4,57	46 382,00	4,44
TOTAL(IV)	352 769,17	32,86	327 871,27	31,42
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	1 073 700,04	100,00	1 043 654,84	100,00

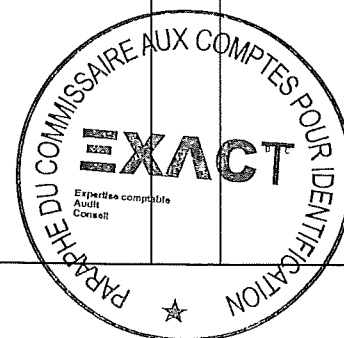
ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

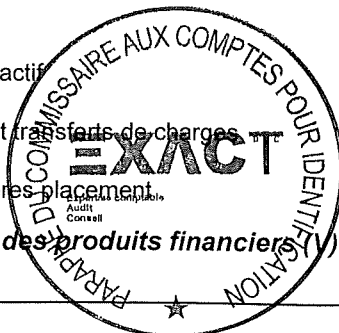
Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	12 797,00		12 797,00	16,76	12 189,48	14,36	608	4,99	
Production vendue de biens									
Prestations de services	63 559,50		63 559,50	83,24	72 714,10	85,64	-9 155	-12,58	
Montants nets produits d'expl.	76 356,50		76 356,50	100,00	84 903,58	100,00	-8 547	-10,06	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			8 000,00	10,48	11 446,40	13,48	-3 446	-30,10	
Cotisations			545 337,61	714,20	545 311,32	642,28	26	0,00	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			87 800,56	114,99	87 735,66	103,34	65	0,07	
Reprise sur provisions, dépréciations					8 655,00	10,19	-8 655	-100,00	
Transfert de charges			46 867,39	61,38	44 092,59	51,93	2 775	6,29	
Sous-total des autres produits d'exploitation			688 005,56	901,05	697 240,97	821,22	-9 235	-1,31	
Total des produits d'exploitation (I)			764 362,06	N/S	782 144,55	921,22	-17 782	-2,26	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			44 306,30	58,03	44 123,50	51,97	183	0,41	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et approvisionnements			8 483,75	11,11	14 176,60	16,70	-5 693	-40,15	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			12 763,12	16,72	15 461,86	18,21	-2 698	-17,44	
Services extérieurs			46 304,08	60,64	46 051,37	54,24	253	0,55	
Autres services extérieurs			263 417,15	344,99	206 791,07	243,56	56 626	27,38	
Impôts, taxes et versements assimilés			19 698,70	25,80	19 641,34	23,13	57	0,29	
Salaires et traitements			274 781,12	359,87	279 268,29	328,93	-4 487	-1,60	
Charges sociales			112 690,22	147,58	129 279,20	152,27	-16 589	-12,82	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			23 820,72	31,20	17 418,64	20,52	6 402	36,76	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations									
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations									
.Pour risques et charges : dotation aux provisions									
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées									
Autres charges									
Total des charges d'exploitation (II)			806 265,16	N/S	772 211,87	909,52	34 054		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-41 903,10	-54,87	9 932,68	11,70	-51 835	-521,89	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (III)									
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (IV)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			1 756,73	2,30	2 081,77	2,45	-325	-15,61	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			42 277,00	55,37			42 277	N/S	
Total des produits financiers (V)			44 033,73	57,67	2 081,77	2,45	41 952	N/S	
CHARGES FINANCIERES:									



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 379,07	3,12	2 673,33	3,15	-294	-10,99
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	2 379,07	3,12	2 673,33	3,15	-294	-10,99
RÉSULTAT FINANCIER	41 654,66	54,55	-591,56	-0,69	42 245	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-248,44	-0,31	9 341,12	11,00	-9 589	-102,64
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	2 067,57	2,71	314,70	0,37	1 753	558,28
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	2 067,57	2,71	314,70	0,37	1 753	558,28
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion			540,00	0,64	-540	-100,00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			540,00	0,64	-540	-100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)						
Impôts sur les sociétés (X)	441,00	0,58	626,85	0,74	-185	-29,54
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 067,57	2,71	-225,30	-0,26	2 292	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	810 463,36	N/S	784 541,02	924,04	25 922	3,30
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	809 085,23	N/S	776 052,05	914,05	33 033	4,26
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	1 378,13	1,80	8 488,97	10,00	-7 110	-83,76

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					



ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 073 700,04 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 378,13 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration du 20 mai 2019.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis et présentés en conformité avec les dispositions légales et notamment :

- le règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au plan comptable général,
- le règlement 2009-10 du Comité de la Réglementation Comptable afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il est précisé qu'en cours d'exercice la comptabilité est tenue d'après les mouvements de trésorerie, et le passage en comptabilité d'engagement est fait à la clôture de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Identification des composants

Les composants suivants des constructions ont été identifiés à partir de l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité n°2004-11, et amortis sur les durées suivantes :

- Structure	80,50 %	50 ans
- Menuiseries extérieures	3,30 %	25 ans
- Chauffage collectif	3,20 %	25 ans
- Toiture, étanchéité	1,10 %	15 ans
- Ravalement	2,10 %	15 ans
- Électricité	5,20 %	25 ans
- Plomberie-sanitaires	4,60 %	25 ans
	100,00 %	



<u>Type</u>	<u>Durée</u>
Terrains	non amortis
Constructions	voir paragraphe précédent
Mobilier	10 ans
Matériel de transport	(néant)
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciel informatique	(néant)

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
La valeur brute des valeurs mobilières de placement correspond à leur valeur d'entrée. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks

Le stock éventuel est constitué uniquement de documentations, ouvrages destinés à être revendus. Il est valorisé au coût d'achat, et fait l'objet d'une provision si la valeur probable de réalisation est inférieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Néant

Changement de méthodes

Néant

Engagement de retraite

Les engagements de retraite correspondent à la somme des indemnités de départ à la retraite déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le syndicat ayant conclu un contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite, seuls les engagements qui excèdent ce contrat sont constatés sous la forme de provision.

Au 31/12/2018 :

Engagement non couvert : 11 001 €
Cumul provision au 31/12/2017 : 7 232 €
Dotation au 31/12/2018 : 3 769 €

AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 426			6 426
Immobilisations corporelles	686 898	9 135		696 033
Immobilisations financières	0			0
TOTAL	693 324	9 135	0	693 324

Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 169	1 779		5 949
Immobilisations corporelles	396 090	12 223		408 313
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	400 259	14 002	0	414 262

État des créances

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	152 773	152 773	
TOTAL	152 773	152 773	0

Provisions pour dépréciation

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	0	0	0	0	0

Créances représentées par des effets de commerce

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	
Autres créances	
TOTAL	0

Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	147 105
Disponibilités	
TOTAL	147 105

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

État des dettes

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	99 105	16 199	72 999	9 907
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 200	19 200		
Dettes fiscales & sociales	185 375	185 375		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	49 089	49 089		
TOTAL	352 769	269 863	72 999	9 907

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	19 200
Dettes fiscales & sociales	78 625
Autres dettes	
TOTAL	97 825

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour pensions et obligations	7 232	3 769		11 001
TOTAL	7 232	3 769		11 001

Informations complémentaires sur le bilan passif

Congés à payer

Le calcul des charges pour congés à payer inclut également la charge pour jours de RTT restant à prendre.

Variation des fonds syndicaux

La variation des fonds correspond au résultat de l'année précédente intégré en réserves.

Les fonds syndicaux comprennent le compte « 102100 – Fonds syndicaux – Patrimoine intégré » pour 160 199.90 € qui correspond à la valeur nette reconstituée les locaux comptabilisée au 1^{er} janvier 2010 lors de la première application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent les ventes de marchandises (documentations et ouvrages divers vendus) ainsi que des prestations (essentiellement des locations de locaux).

Subventions

Néant

Cotisations

Conformément au règlement CRC n°99-03 les cotisations des adhérents sont comptabilisées en produits lors de l'encaissement, puisque la CAPEB 63 ne peut pas engager de recours auprès des adhérents défaillants.



Les reversements de cotisations confédérales (CAPEB Nationale), régionales (CAPEB AUVERGNE), aux sections professionnelles et à la CNATP (Chambre Nationale de l'Artisanat, des Travaux publics et Paysagistes) sont comptabilisés aux comptes 6281xxx dans les "Autres services extérieurs".

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Legs et donations acceptés par la CAPEB 63 pouvant faire l'objet d'une opposition administrative

Néant

Engagements hors bilan

Un compte de titres financiers au Crédit Mutuel (comptabilisé en 512140) est nanti au profit de la Caisse de Crédit Mutuel de Montferrand jusqu'au 09 août 2026 à hauteur de 30 000.00 €.

Information relative à la rémunération des dirigeants

Le Président Gilles CHATRAS, a perçu à titre d'indemnité de vacation un montant de 14 628,94 €. L'ensemble des autres élus du Conseil d'Administration a perçu un montant global de 6 079,63 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes provisionnés au titre de l'exercice sont de 4 200 € TTC.

Information relative au Droit Individuel à la Formation (DIF)

Non significatif

Liste des filiales et participations

Néant

Identité de l'entité établissant des comptes consolidés des présents comptes

Néant

Informations sur les opérations entre entités liées

Néant

Ressources de l'exercice (conformément au CRC n°2009-10)

Ressources de l'exercice	Montant
Cotisations reçues	545 338
Reversement de cotisations	-102 501
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation perçus	87 801
Produits financiers perçus	44 034
TOTAL	574 672

